

## Communiqué de presse

### Initiative pour l'égalité dans l'Eglise catholique romaine

Le 28 septembre 2014, une date mémorable: les catholiques romains de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont voté dans un vote populaire sur „l'initiative pour l'égalité dans l'Eglise“ et l'ont acceptée à grande majorité par 81.8 % (Bâle-Ville) et 87,4 % (Bâle-Campagne) des voix. Cette initiative demande l'abolition du célibat obligatoire des prêtres et l'ordination de femmes.

Il sera désormais inscrit conjointement dans les constitutions ecclésiastiques de droit cantonal: **Les églises cantonales soumettent aux autorités de l'Eglise l'objectif suivant : un accès égalitaire à la prêtrise indépendamment de l'état civil et du sexe.**

En Suisse, l'église catholique est organisée selon un système dualiste : A côté des structures canoniques propres à l'Eglise catholique (Codex Iuris Canonici) existe un système de corporation ecclésiastique bénéficiant d'un statut de droit public. C'est là que le nouveau passus sera inséré.

La portée de cette initiative se limite aux structures de droit public ecclésiastique et n'a pas d'effet au plan ecclésial. Ses supporteurs espèrent néanmoins disposer d'un moyen efficace face à l'autorité diocésaine et romaine, un signe fort du peuple de l'église.

Mondialement des groupes ecclésiaux autant que des professionnels ont adressé d'innombrables pétitions, résolutions, mémorandums se ressemblants tous dans leurs demandes vis-à-vis des responsables de l'Eglise. Ce résultat de vote s'y ajoute et pourtant c'est une nouvelle forme de manifester comme appel pressant ce désir, cette exigence.

Car ces demandes sont fondées sur deux motifs :

L'égalité entre homme et femme dans notre Eglise est une question de justice. Son argument théologique principal se trouve sur la première page de la Bible où Dieu crée l'homme et la femme à Son image (Gen. 1, 26-28).

La Commission biblique pontificale elle-même a retenu dès 1976, qu'il n'existait aucune raison biblique contre l'ordination des femmes. C'est pourquoi il est éminemment important que la responsabilité de l'avenir de notre Eglise soit conjointement entre les mains des femmes et des hommes.

Dans l'Eglise catholique le célibat obligatoire est une détermination disciplinaire et non un dogme et pourrait être aboli très simplement.

Par la votation, une demande formelle du peuple de l'Eglise a été inscrite dans une constitution de droit public ecclésiastique, il s'agit d'une première mondiale. Nous espérons que ce signe sera compris par les organes de décision exclusivement masculins de notre Eglise.

Les comités d'initiative des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Contact : [jjeker@bluewin.ch](mailto:jjeker@bluewin.ch) (Josef Jeker)

[www.kirchliche-gleichstellung.ch](http://www.kirchliche-gleichstellung.ch)

2'636 caractères